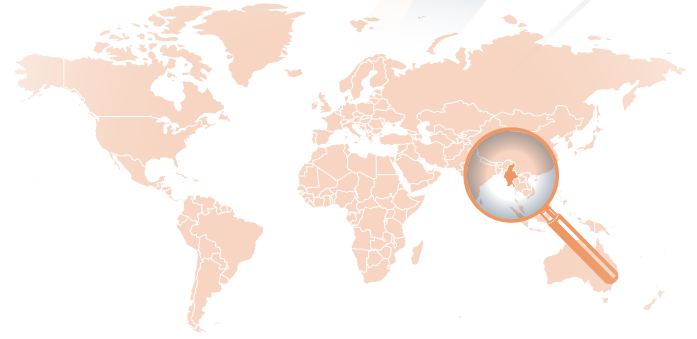




**GIJTR**  
Global Initiative for Justice  
Truth & Reconciliation



L'étude de cas suivante a été rédigée par un consultant indépendant pour le compte de l'Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation (GIJTR). Cette étude de cas s'appuie sur une combinaison de recherches documentaires, d'analyses de documents et d'entretiens. Elle reflète donc ces perspectives et ces résultats, tels qu'ils ont été compilés et rédigés par le(s) auteur(s) consultant(s). Les personnes interrogées ont été rendues anonymes afin de garantir leur sécurité et leur confidentialité, mais le GIJTR tient à remercier toutes les personnes interrogées pour leur temps et leur participation.

# PROMOUVOIR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA JUSTICE ET DE L'ÉTABLISSEMENT DES RESPONSABILITÉS POUR LES PERSONNES SURVIVANTES DE VIOLENCES SEXUELLES EN CONTEXTE DE CONFLIT

## Étude de cas sur dans le Myanmar

Auteur: AJAR

### Introduction et Contexte

#### MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Asia Justice and Rights (AJAR) travaille en collaboration avec les personnes survivantes au Myanmar/Birmanie depuis 2013. Plusieurs organisations participant à cette recherche sont des partenaires de longue date d'AJAR, ayant une expérience de collaboration avec des femmes survivantes de violences dans différentes régions où les groupes ethniques minoritaires forment la majorité des populations locales. Après le coup d'État militaire de 2021, de nouvelles personnes originaires des régions majoritairement Bamar, où les organisations axées sur les droits n'étaient pas présentes auparavant, ont également rejoint le programme. Elles apportent à la fois une nouvelle compréhension et de nouvelles perspectives sur la condition de personne survivante.

Pour cette étude de cas, l'équipe de recherche s'est appuyée sur une combinaison de recherches documentaires et d'entretiens approfondis avec des organisations partenaires. Afin de détailler l'environnement juridique et politique avant le coup d'État, des documents pertinents ont été examinés et synthétisés. Des renseignements sur les évolutions récentes, en particulier sur les attitudes et politiques du Gouvernement d'Unité Nationale (NUG pour son acronyme en anglais) en matière de violences sexuelles liées aux conflits (VSLC), ainsi que sur d'autres tentatives de

plaidoyer et de réforme dans les régions où résident des ethnies minoritaires, ont été obtenues via des reportages journalistiques et des retours d'organisations partenaires. L'équipe de recherche s'est aussi appuyée sur des recherches antérieures d'AJAR sur les mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités et leur interaction avec la population myanmaraise.

L'équipe de recherche a mené des entretiens avec huit membres de différentes organisations partenaires. Deux tiers des femmes interrogées sont membres de partenaires de longue date d'AJAR qui œuvrent auprès des survivantes dans des régions où résident des ethnies minoritaires. Les autres femmes interrogées représentent des organisations et des partenariats plus récents, situés majoritairement dans les zones Bamar ou frontalières, travaillant selon une conception différente et une portée plus large de la « condition de personne survivante ». Des entretiens approfondis ont été menés pour mettre en lumière les progrès actuels dans l'accompagnement des personnes survivantes de VSLC sur le terrain, incluant les besoins urgents, les possibilités et les limites. Les entretiens se sont déroulés en birman sur la plateforme Zoom, sauf un, réalisé par messagerie vocale pour des raisons de connectivité, puis ont été transcrits puis traduits en anglais.

## Limitations

### **VSLC : un nouveau concept / une nouvelle signification du terme « personne survivante »**

La notion de VSLC est relativement récente au Myanmar. En ce qui concerne les personnes survivantes, la plupart des organisations de défense des droits humains dirigées par des femmes utilisent une définition beaucoup plus large de la « violence liée aux conflits », incluant les victimes indirectes (touchées par la victimisation d'un proche, en particulier un conjoint) et les victimes directes de diverses violations des droits humains, y compris les violences sexuelles. De plus, les organisations œuvrant dans le domaine de la violence liée au genre (VLG) ont tendance à se focaliser sur les violations commises en dehors du contexte des conflits, notamment dans le domaine domestique. Cette absence de distinction ressort également des entretiens réalisés. Les nouvelles organisations partenaires, partiellement formées en réaction à la violence post-coup d'État, utilisent aussi une définition élargie de « personne survivante » pour englober celles opprimées par le régime, sans forcément lier ces abus à des violations précises des droits humains. Par conséquent, il n'est pas toujours possible de généraliser les conclusions de cette discussion à toutes les victimes/personnes survivantes de VSLC.

**Restrictions sur l'accès aux personnes survivantes :** En raison de préoccupations continues concernant la sécurité et de difficultés à établir des canaux de communication sécurisés et stables, AJAR et ses partenaires rencontrent des difficultés pour maintenir une communication régulière avec les survivantes et pour organiser des activités en personne. La plupart des activités se déroulent actuellement en ligne, alors que l'engagement sur le terrain repose sur un réseau d'organisatrices et d'organisateur·x communautaires. Pour cette raison, aucune personne survivante n'a été directement interviewée pour cette recherche, bien que leurs contributions et réflexions aient été utilisées à partir de la documentation des activités antérieures d'AJAR en coopération avec ses partenaires. Des informations sur des cas spécifiques ont aussi été utilisées (en toute confidentialité) durant le processus d'entretien.

### **Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation**

En 2014, la Coalition internationale des sites de conscience (ICSC) a lancé l'Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation (GIJTR), un consortium de neuf organisations internationales visant à proposer des approches globales, intégratives et multidisciplinaires aux questions de vérité, de justice et de réconciliation. La GIJTR travaille principalement avec les populations locales, les organisations de la société civile (OSC), les survivants et les gouvernements pour développer une justice transitionnelle collaborative, centrée sur les victimes et collaborative, et axée sur la dignité, le respect, l'inclusion et la transparence dans les sociétés sortant d'un conflit ou d'une période de régime autoritaire. Depuis sa création, la GIJTR s'est engagée auprès de personnes de 78 pays, elle a travaillé avec 801 organisations locales de la société civile (OSC), mené 588 projets communautaires et soutenu 8 000 initiatives visant à lutter contre les violations des droits de la personne.

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur [gijtr.org](https://www.gijtr.org).**



**GIJTR**

Global Initiative for Justice  
Truth & Reconciliation

**Recherche limitée aux femmes :** Le travail d'AJAR et de ses organisations partenaires se concentre principalement sur les femmes survivantes, incluant seulement occasionnellement des hommes victimes de VSLC. Des témoignages individuels indiquent une augmentation des violations depuis le coup d'État militaire. Cependant, à ce jour, aucune recherche complète n'a été menée pour étudier l'ampleur de ces violations, encore moins pour y apporter une quelconque solution. Ainsi, les conclusions de ce document reposent presque entièrement sur des expériences avec des femmes victimes/survivantes.

## UNE BRÈVE HISTOIRE DE LA VIOLENCE

Après sa lutte pour l'indépendance, le Myanmar a été constamment ébranlé par des conflits armés entre le régime en place et une multitude de forces armées, majoritairement fondées sur des critères ethniques, qui aspirent à une plus grande autonomie au sein de l'union. L'intensité des conflits a varié, certaines Organisations de Résistance Ethnique (ERO pour son acronyme en anglais) prenant le devant de la scène, puis signant des cessez-le-feu avec l'armée, avant que ces accords ne soient à nouveau rompus. Le conflit le plus ancien et toujours actif est lié à l'Armée de Libération Nationale Karen (KNLA, aile politique du KNU pour leur acronyme en anglais), engagée dans une lutte avec l'armée dans le sud-est du pays (États de Mon et Kayin, ainsi que la région de Tanintharyi) depuis des décennies. Ce conflit a seulement commencé à perdre de son intensité après la signature de l'Accord de Cessez-le-feu National (NCA pour son acronyme en français) en 2015, incluant le KNLA/KNU parmi ses signataires. Toutefois, les violations de l'armée ont continué, culminant avec le coup d'État de 2021 et la rupture de cet accord. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et au-delà des frontières, beaucoup vivant dans des camps de personnes réfugiées en Thaïlande depuis plusieurs générations.

Un autre conflit durable et bien documenté concerne l'Armée d'Indépendance Kachin (KIA pour son acronyme en anglais) dans l'extrême nord du pays. Depuis les années 1960, la KIA est devenue l'une des organisations de résistance ethnique (ERO) les plus respectées. La région nord, principalement le Nord-Est, a également été le théâtre de luttes de pouvoir entre diverses organisations d'ethnies minoritaires, souvent engagées dans des combats pour sécuriser leur territoire (par exemple, l'Armée de Libération Nationale Ta'ang), rendant certaines zones de l'État très instables. Un nouvel élément sur la carte des conflits basés sur l'ethnicité est l'État de Rakhine sur la côte ouest, où la jeune Armée d'Arakan (AA) mène avec succès une campagne militaire depuis 2018, parvenant à contrôler effectivement environ deux tiers de l'État en 2021.

Dans ce même État, la population Rohingya musulmane endure des persécutions depuis des décennies, avec des flambées de violence en 2012, puis en 2015 et 2016, aboutissant à une purification ethnique de grande envergure par l'armée du Myanmar, provoquant ainsi la fuite d'un million de Rohingya, majoritairement vers le Bangladesh, où un grand nombre survit dans des conditions alarmantes, confinés dans d'immenses camps de personnes réfugiées. Celles et ceux qui restent dans le pays sont principalement regroupés dans des camps de personnes déplacées internes (PDI) ou d'autres communautés isolées, et continuent de subir régulièrement des atrocités, la loi sur la citoyenneté de 1982 ne leur conférant aucun statut légal.

Depuis le putsch militaire de 2021, de grandes étendues du pays, traditionnellement épargnées par la violence armée, se trouvent désormais englobées dans le conflit. Parmi les affrontements les plus acharnés,

on compte ceux dans des régions où résident des ethnies minoritaires moins peuplées comme les États Karenni (Kayah) et Chin. Ces conflits ont ravagé ces régions, provoquant un déplacement massif de populations à l'intérieur du pays et vers la Thaïlande et l'État indien de Mizoram voisins. Ces régions abritent des forces armées ethniques et des structures de gouvernance déjà existantes. Pourtant, dans les zones centrales Bamar, en particulier dans les régions de Sagaing, Magway et Mandalay, ces atrocités sont une nouveauté. Les Forces de Défense du Peuple, alignées ou non avec le NUG parallèle, luttent contre les avancées violentes de l'armée. En 2023, seulement quelques régions, principalement autour de Yangon et de la capitale Naypyidaw, restent à l'écart des conflits ouverts.

## VIOLENCES SEXUELLES EN SITUATION DE CONFLIT

Dans l'environnement des conflits armés persistants, marqués par une forte militarisation et une répression politique, les femmes ont été particulièrement affectées, subissant des conséquences disproportionnées. En plus de l'impact généré des violations massives des droits humains contre les civils, telles que les exécutions arbitraires, la torture, les déplacements forcés et la destruction de biens, les femmes ont enduré une forte prévalence de VSLC pendant des décennies.<sup>1</sup>

Les organisations de la société civile (OSC) documentent depuis longtemps les violences sexuelles et basées sur le genre perpétrées par l'armée du Myanmar contre les communautés ethniques, notamment l'utilisation du viol comme arme de guerre et d'oppression et comme tactique pour blesser et humilier filles, femmes et hommes. La plupart des victimes appartiennent à des groupes ethniques minoritaires, y compris les Kachin, Shan, Ta'ang, Karen et d'autres communautés.<sup>2</sup> Différentes entités des Nations Unies (ONU) ont fréquemment souligné que les forces de sécurité du Myanmar ont historiquement commis des violences sexuelles comme élément de leur politique militaire.<sup>3</sup> À titre d'exemple, les femmes Rohingya ont été victimes de meurtres, de tortures, de viols et de violences sexuelles d'une brutalité exceptionnelle. Le viol et les violences sexuelles ont été un élément intégral de la stratégie militaire, indiquant une intention génocidaire envers le peuple Rohingya.<sup>4</sup>

Bien que les femmes et les filles soient disproportionnellement affectées, les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) au Myanmar touchent également les hommes et les garçons. Les actes de violences sexuelles contre les hommes sont sous-déclarés du fait de la crainte de stigmatisation, de représailles et d'ostracisme au sein de leurs communautés.<sup>5</sup> La mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar de l'ONU, par exemple, a documenté des cas de violences sexuelles et d'humiliation sexuelle dans le contexte de la détention d'hommes dans les États de Kachin et Shan, soupçonnés d'être membres de groupes armés ethniques.<sup>6</sup> Cette torture à caractère sexuel en milieu carcéral, de même que des actes de viol, ont également fait l'objet de documentation relative aux attaques contre les Rohingya.<sup>7</sup>

La réponse au mouvement anti-coup d'État de 2021 montre que les violences sexuelles basées sur le genre continuent d'être utilisées par la junte comme un outil brutal d'intimidation et pour maintenir leur pouvoir et contrôle. Des rapports indiquent que des membres des forces de sécurité ont harcelé verbalement et sexuellement des manifestantes. Le traitement différentiel des femmes lors des interrogatoires et des détentions est particulièrement préoccupant. Il existe des rapports d'abus sexuels en détention, y compris des coups portés aux organes génitaux et des menaces à caractère sexuel. De nombreux cas d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par l'armée sont souvent précédés de violences sexuelles. Selon les mises à jour fréquentes de la Ligue des Femmes du Myanmar (WLB pour son acronyme en anglais), un consortium de douze organisations de femmes, les soldats de l'armée du Myanmar utilisent souvent le viol comme arme de guerre. Bien que des dizaines de cas soient signalés chaque mois, la collecte de données complètes est difficile.

Bien que moins fréquentes et moins signalées par crainte de représailles ou de sentiment de trahison, les membres des Organisations de Résistance Équipées (ERO) et des Forces de Défense Populaires (PDF pour son acronyme en anglais) sont aussi responsables de violations envers les civils, incluant les femmes. En mai 2023, un cas très

médiatisé a impliqué des membres d'un groupe PDF local à Sagaing qui ont tué sept personnes, y compris trois jeunes femmes mineures, également victimes de viol. Selon le Gouvernement d'Union Nationale (NUG), quatre membres des PDF ont été arrêtés et auraient été poursuivis, mais ils ont ensuite été relâchés sans condamnation.<sup>8</sup> Ce cas, de même que d'autres semblables, suggèrent que l'impunité est endémique, quelles que soient les forces armées impliquées.

## CADRE LÉGAL ET OPPORTUNITÉS DE RECOURS

### ■ Cadre Juridique

#### A. Législation Nationale

La législation nationale au Myanmar contient des règles offrant une protection contre les SGBV. La loi militaire du Myanmar interdit également le viol, bien que les soldats soient très rarement poursuivis pour ce crime. Bien que le Code pénal du Myanmar (de 1860) interdise le viol et d'autres formes d'agression sexuelle, il n'est pas adapté pour garantir aux victimes de violences sexuelles l'intégralité de leurs droits à l'établissement des responsabilités et aux réparations. La définition du viol dans l'article 375 est minimale et vague et ne répond pas aux normes internationales des droits humains. Par exemple, elle n'inclut pas le viol des hommes ou le viol conjugal, en contradiction directe avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Depuis 2014, un projet de loi sur la Prévention et la Protection contre la Violence à l'égard des Femmes (PoVAW) a été élaboré et discuté, mais ne répond pas aux normes internationales et ne comble pas les lacunes juridiques de la loi nationale du Myanmar, y compris l'absence de définition de la VSLC. Le projet de loi n'inclut pas explicitement les crimes commis par l'armée, ni ne permet aux forces de sécurité d'être enquêtées et poursuivies par des tribunaux civils. Bien que les organisations de femmes et les acteurs internationaux aient été consultés, l'armée aurait « refusé d'accepter une définition moderne du viol et toute mesure qui supprimerait l'impunité pour la perpétration de tels crimes ».<sup>9</sup> La Loi PoVAW n'a donc jamais été adoptée.

La Loi sur les Services de Défense de 1959 précise que les soldats ayant commis des crimes tels que le meurtre, l'homicide et le viol devraient être jugés dans un tribunal pénal civil ; cependant, constitutionnellement, le commandant en chef a le pouvoir décisionnel final, donc les cas ne sont presque jamais transférés, et le contrôle reste entièrement entre les mains de l'armée. De même, en ce qui concerne les violations commises par la police, la Loi de 1995 sur le maintien de la discipline au sein des forces de police du Myanmar prévoit des tribunaux spéciaux de police pour poursuivre ces infractions. Ainsi, la pratique juridique actuelle garantit presque une impunité complète pour les crimes commis par les forces de sécurité.

Le nouveau gouvernement parallèle NUG, en opposition au Conseil d'Administration de l'État dirigé par l'armée, a pris des engagements dans son projet de constitution pour faire avancer la justice transitionnelle dans le pays. Outre les efforts continus de documentation menés par ses divers ministères, le principal indicateur en est l'établissement d'un Comité de Coordination Conjoint pour la Justice Transitionnelle (JCC-TJ pour son acronyme en anglais) au sein du Conseil Consultatif National pour l'Unité (NUCC pour son acronyme en anglais), coordonnant entre le NUG, les ERO et les membres de la société civile dédiés au développement de politiques liées à la justice transitionnelle, y compris pour les réparations. Cependant, des préoccupations ont été souvent exprimées par certains membres, craignant qu'un cadre de justice transitionnelle ne soit pas considéré comme prioritaire par le NUG. Ils avancent que le processus est plutôt dirigé par la société civile, avec un accent moins prononcé sur les réparations et davantage sur la justice pénale. De plus, les problématiques liées aux femmes sont souvent reléguées au second plan dans les discussions du NUCC et exclues des débats sur la sécurité.



## B. Traités et Conventions Internationaux

Le Myanmar est également partie à plusieurs traités et résolutions internationaux applicables aux cas de VSLC, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW pour son acronyme en anglais), qui oblige les États à éliminer la discrimination contre les femmes, y compris tout ce qui empêche les femmes de bénéficier pleinement de leurs droits et d'une protection complète, y compris contre la SGBV. Le Comité CEDAW a aussi émis des recommandations générales détaillant les obligations des États pour élaborer des législations prévenant les violences faites aux femmes en conflit, pour enquêter et punir celle-ci, et pour assurer l'accès des femmes à la justice, aux réparations et au soutien.<sup>10</sup> Ces recommandations sont considérées comme des déclarations faisant autorité pour les États parties à la CEDAW.

D'autres traités pertinents incluent la Convention relative aux droits de l'enfant (1984), la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948) et les Conventions de Genève (1949). La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (2000) stipule que toutes les parties à un conflit armé doivent prendre des mesures spéciales pour protéger les femmes de toutes formes de violence, en particulier les violences sexuelles et celles pendant le conflit, et mettre fin à l'impunité pour les responsables de tels crimes. La Résolution consécutive 1820 (2008) reconnaît aussi la VSLC comme une tactique de guerre. Ces deux résolutions ont une portée juridiquement contraignante en Myanmar.

Conformément aux recommandations émises, l'ancien gouvernement de la Ligue Nationale pour la Démocratie (NLD pour son acronyme en anglais) a élaboré un Plan Stratégique National pour l'Avancement des Femmes (2013-2022) dans le but d'accélérer la mise en application de la CEDAW. Cependant, ce plan a échoué tant dans la prise en charge des VLG en contexte de conflit qu'en confirmant l'impunité des auteurs de violences sexuelles en conflit. En décembre 2018, un communiqué commun a été signé par le gouvernement du Myanmar et le Représentant spécial du Secrétaire général sur les violences sexuelles en conflit, demandant à l'armée d'émettre des ordres clairs interdisant les violences sexuelles et de s'assurer que les violations présumées fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites rapides. Cependant, aucune action concrète n'a encore été prise à cet égard.

## POSSIBILITÉS DE RECOURS : POURSUITES JUDICIAIRES ET RÉPARATIONS

### I Poursuites judiciaires

**Mécanismes nationaux.** Au Myanmar, les crimes de violences sexuelles et basée sur le genre sont très rarement traduits en justice, notamment lorsqu'ils sont perpétrés par des membres des forces de sécurité, tels que l'armée. Quelques cas ont été portés devant les tribunaux, principalement militaires, avec un petit nombre de condamnations. Cependant, un manque de transparence et d'établissement des responsabilités a été observé concernant la procédure et la peine.<sup>11</sup> L'ingérence militaire, ainsi qu'une police et un système judiciaire corrompus, restent les principaux obstacles à la justice.<sup>12</sup> Même dans le cadre du système judiciaire civil, l'ingérence militaire à tous les niveaux rend très difficile la progression des affaires politiquement sensibles.<sup>13</sup>

Les défis rencontrés au sein du système judiciaire du Myanmar sont d'autant plus exacerbés lorsqu'il s'agit de crimes commis à l'encontre des Rohingyas. En mai 2020, le Bureau du Président a formé le « Corps d'Investigation Criminelle et de Poursuite Judiciaire » pour enquêter et poursuivre les cas dans l'État de Rakhine, basé sur les recommandations de la Commission Indépendante d'Enquête (ICOE pour son acronyme en anglais). Cependant, l'ICOE a catégoriquement rejeté les preuves de violences sexuelles, les jugeant « non concluantes et peu fiables ». D'autres mécanismes d'établissement des responsabilités ou de la vérité établis par les gouvernements précédents sont réputés manquer d'indépendance et d'impartialité, y compris la Commission Nationale des Droits humains du Myanmar (MNHRC), qui n'est pas un acteur fiable pour rendre justice en cas de SGBV commises par des acteurs étatiques.<sup>14</sup> Depuis 2012, plusieurs commissions ont été créées pour enquêter sur les

événements dans l'État de Rakhine, la plus récente étant l'ICOE. Des préoccupations sérieuses ont été soulevées concernant l'indépendance et l'impartialité de la commission, y compris des déclarations de ses membres qui montrent un parti pris et des conflits d'intérêts.<sup>15</sup>

Le Gouvernement d'Unité Nationale (NUG) s'est engagé à poursuivre ceux qui, parmi ses propres troupes, commettent de graves violations des droits humains, notamment suite à un cas très médiatisé où quatre très jeunes femmes ont été violées et tuées par une équipe de défense locale affiliée au NUG en 2022. Bien que cela ait constitué une violation directe du Code de Conduite Militaire publié par le NUG en 2021, et bien que les auteurs aient prétendument été soumis à une procédure judiciaire, ils ont été rapidement libérés. D'après d'autres groupes de défense des droits humains, l'exclusion de l'administration locale en cas de signalement de tels cas est toujours la règle, ce qui ne favorise pas les signalements, déjà rares, par peur des répercussions et de la stigmatisation.<sup>16</sup> Bien que cette inaction puisse en partie être attribuée à l'incapacité du NUG à contrôler efficacement les PDF et d'autres groupes de résistance, cela ne justifie pas la culture de l'impunité qui continue d'être entretenue par toutes les parties.

**Mécanismes Internationaux.** La Mission d'Établissement des Faits sur le Myanmar (FFM), mise en place par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU (2017-2019), avait pour mandat d'établir les faits et circonstances des violations et abus allégués des droits humains au Myanmar depuis 2011, en particulier dans les États de Rakhine, Kachin et Shan du Nord. Le rapport complet de la FFM a conclu que l'armée birmane a commis un génocide contre les Rohingyas dans l'État de Rakhine, ainsi que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité dans les États de Kachin et Shan. Il a aussi publié un rapport thématique intitulé « Violences sexuelles et basées sur le genre au Myanmar et l'impact genré de ses conflits ethniques ».

Le Mécanisme Indépendant d'Investigation pour le Myanmar (IIMM) a été établi en 2019 par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU avec un mandat ouvert pour collecter des preuves des crimes les plus graves et violations du droit international commis en Myanmar depuis 2011, et de préparer des poursuites judiciaires contre les auteurs devant des 'tribunaux compétents'. Il a également surveillé les violences post-coup d'État et s'est engagé dans la collecte de preuves dans ce contexte. L'IIMM a déclaré que les crimes sexuels et basés sur le genre seraient « au cœur de leur travail », prenant en compte de multiples rapports sur ces crimes « dans la sélection et la priorisation des incidents et cas auxquels ils consacreront des ressources ». Cependant, aucun rapport spécifique concernant les VSLC au Myanmar n'a été publié.

Aucun de ces mécanismes n'a le pouvoir de poursuivre les cas pour lesquels ils collectent des preuves. Cette tâche revient principalement à la Cour Pénale Internationale (CPI), à laquelle le Myanmar n'est pas partie. Une décision récente de la chambre préliminaire autorise néanmoins une enquête sur les crimes présumés perpétrés à l'encontre des Rohingyas, qui se sont déroulés au moins en partie sur le territoire du Bangladesh (qui est un État signataire). La Cour Pénale Internationale (CPI) est compétente pour juger des crimes tels que le viol, la torture et les violences sexuelles, pouvant constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des génocides. Cependant, des difficultés peuvent survenir quant à la compétence de la CPI pour poursuivre les crimes sexuels, car au moins un élément de ces crimes doit avoir eu lieu au Bangladesh.

Un cas est actuellement porté contre le Myanmar devant la Cour internationale de justice (CIJ) pour de prétendues violations de la Convention sur le Génocide en relation avec les crimes commis contre les Rohingyas. Cette affaire a été lancée en 2019 par la Gambie, qui, comme le Myanmar, est partie à la Convention sur le génocide. En théorie, la Cour Internationale de Justice pourrait considérer ces actes de violences sexuelles comme constitutifs de génocide. Cependant, il reste à voir si les juges de la CIJ seront ouverts à une interprétation plus progressiste du génocide que celle utilisée par le passé, qui le définit essentiellement comme un « meurtre ».

De nombreuses affaires relevant de la juridiction universelle ont aussi été portées devant les tribunaux en Argentine, en Turquie, en Indonésie et en Allemagne. Alors que l'affaire argentine, déposée avant le coup d'État, vise à poursuivre les crimes commis contre les Rohingyas, les autres plaintes sont plus récentes et se concentrent

sur la poursuite de membres de l'armée birmane pour des crimes commis après le coup d'État, comme la torture en détention (pouvant inclure des crimes sexuels). Cela inclut l'affaire introduite en Turquie par le groupe de droits humains basé au Royaume-Uni, Myanmar Accountability Project, en 2022, ainsi que des plaintes pour meurtre systématique, viol, torture, emprisonnement, disparitions et autres actes constitutifs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, déposées par Fortify Rights auprès du Procureur Général Fédéral Public d'Allemagne.

**Manque de mesures de réparation au niveau étatique.** Le Code pénal du Myanmar et le Code de procédure pénale incluent des dispositions visant à faciliter la délivrance de réparations et de remèdes. Cependant, les autorités ne mettent pas ces dispositions en pratique, et il n'y a pas d'établissement des responsabilités pour ce manquement à la loi. Il existe très peu de précédents ou de pratiques établies pour la fourniture de recours efficaces ou de réparations aux victimes d'actes criminels au Myanmar, particulièrement lorsque ces crimes impliquent des acteurs étatiques.

De plus, les victimes ou les personnes survivantes n'ont pas l'option de porter plainte devant un tribunal administratif, car il n'existe pas de droit administratif ou de tribunaux administratifs.<sup>17</sup> Les litiges entre le public et l'administration sont généralement réglés de manière informelle par les dirigeants locaux ou par le Département de l'Administration Générale (GAD pour son acronyme en anglais). Enfin, bien que les tribunaux militaires et de police soient largement utilisés pour traiter les violations des droits humains commises par les forces de sécurité, les lois régissant les procédures militaires et policières ne comprennent pas la provision de recours et de réparations. Bien que l'armée ait versé une « compensation financière » à certaines victimes de violations des droits humains, cela a fréquemment été fait sans reconnaître ni s'excuser pour les atrocités commises. Le résultat a finalement été plus semblable à un processus où l'armée achète le silence des victimes.

**Actions de réparation par la société civile.** Face à l'absence de services fournis par l'État, les acteurs de la société civile, dont les organisations communautaires et d'autres groupes locaux, ainsi que les organisations et agences internationales, ont pris les devants pour répondre aux besoins des personnes, offrant un large éventail d'assistance et de services. Ces organisations se répartissent généralement en trois catégories : celles travaillant dans le cadre général de l'aide humanitaire et du développement, celles répondant spécifiquement aux violences faites aux femmes, et les organisations de défense des droits humains agissant dans un cadre de justice transitionnelle.

L'assistance fournie dans le cadre de l'aide humanitaire et du développement répond aux besoins spécifiques des victimes de violations des droits humains, bien qu'elle ne soit pas précisément conçue ou fournie à cet effet, soulevant ainsi des questions sur sa valeur réparatrice. Les types d'assistance et de services fournis varient et peuvent couvrir un large éventail de besoins. Dans les camps de personnes déplacées et réfugiées, cela peut inclure un soutien financier, des soins médicaux, de la nourriture, un abri, des installations sanitaires, de l'eau, de l'électricité, ainsi que de la formation professionnelle et, dans de très rares cas, un soutien psychosocial ou des conseils.

Les groupes travaillant contre la VLG se réfèrent souvent à leur action comme étant la lutte contre les violences faites aux femmes (VFF), utilisant ces termes de manière interchangeable. Les communautés ethniques marginalisées, notamment les organisations de base de femmes d'ethnies minoritaires, sont en première ligne dans la fourniture de ces services. Malgré une attention principalement portée sur la prévention via la sensibilisation, ces groupes s'efforcent fréquemment de soutenir l'accès des personnes survivantes aux soins de santé et à l'assistance médicale en les orientant vers des cliniques et des personnes professionnelles, et en fournissant des fonds pour aider à couvrir les frais médicaux. Les services incluent parfois aussi un soutien psychosocial à court terme via des groupes d'entraide, des médiations ou des séances de conseil. Seules quelques organisations sont en mesure de fournir un logement sûr ou des services d'hébergement, ainsi qu'un soutien d'urgence pour les femmes obligées de fuir leur communauté.



Les preuves récoltées actuellement suggèrent que la situation sécuritaire, de plus en plus instable depuis le coup d'État, a conduit à une réduction accrue de tels abris, les personnes étant constamment obligées de fuir les zones de combat. L'aide juridique, déjà rare avant le coup d'État, a été encore plus réduite en raison de la méfiance actuelle envers les services gouvernementaux. Les organisations internationales fournissent aussi certains services dans ce domaine, souvent en coopération avec des OSC et des ONG locales.

De nombreuses OSC au Myanmar ont développé une expertise significative en matière de justice transitionnelle, y compris la documentation des violations, la commémoration, la guérison des traumatismes et l'assistance d'urgence aux victimes. Certaines de ces initiatives incluent des femmes survivantes et victimes de VLG. Depuis le début des années 2000, la documentation des droits humains est devenue un axe central pour la société civile. De nombreux groupes, en particulier ceux liés aux minorités ethniques, ont publié indépendamment des rapports et des comptes rendus exposant les violations des droits humains. Entre 2015 et 2021, plusieurs événements commémoratifs axés sur l'établissement de la vérité ont eu lieu, comme des hommages au viol et au meurtre de deux enseignantes Kachin, l'ouverture du Musée de l'Insurrection de la Génération 88 pour la Paix et la Société Ouverte, le Musée des Prisonniers Politiques de l'AAPP, et des symposiums sur la vérité avec d'anciens prisonniers politiques à Yangon et Mandalay, entre autres. Les groupes locaux ont fourni aux victimes et personnes survivantes une assistance incluant un soutien financier, des bourses d'études, des soins de santé, un accompagnement psychosocial ou en santé mentale, ainsi que des opportunités d'emploi et une aide à la subsistance. Ce type d'assistance peut être considéré comme « réparateur », selon la mesure de reconnaissance et de conceptualisation des raisons de sa fourniture et de son lien avec les violations antérieures des droits humains.

Coordonné par le réseau de documentation des droits humains ND-Burma et d'autres OSC, y compris AJAR comme partenaire international, le Groupe de Travail sur les Réparations a été créé en 2018 pour sensibiliser les instances gouvernementales aux réparations et plaider pour une politique nationale de réparations. Le groupe de travail a été lancé avec la première évaluation des besoins des victimes réalisée dans le pays, impliquant la participation de 170 victimes/personnes survivantes. Cette évaluation a abouti à un rapport intitulé « Vous ne pouvez pas nous ignorer : Les victimes de violations des droits humains de 1970 à 2017 ont exprimé leur désir de justice »,<sup>18</sup> où les personnes interrogées ont majoritairement exprimé leur souhait de réparation. Il a également inclus des recommandations au gouvernement, y compris l'élaboration d'une loi sur les réparations. Par la suite, le gouvernement précédant le coup d'État a demandé au groupe de travail de rédiger un tel projet de loi, demande qu'ils ont refusée, optant plutôt pour la rédaction d'une politique de réparations. Toutefois, le travail a d'abord été suspendu à cause du COVID-19 en 2020, et cette suspension perdure suite au coup d'État de 2021.

## **Innovations, opportunités et défis**

AJAR fait partie du troisième groupe qui abordent la VSLC avec une perspective de justice transitionnelle. AJAR a initié et été impliqué dans des projets au Myanmar depuis 2013, en se concentrant principalement sur l'autonomisation des personnes survivantes (en particulier des femmes survivantes) de violences liées aux conflits, y compris sexuelles, via une recherche-action participative incluant des méthodes de documentation traditionnelles et innovantes, des processus de guérison, la création de liens communautaires, et le développement de compétences, menant à un plaidoyer auprès des parties prenantes pertinentes. L'objectif final, à travers les échanges et le récit, est de construire une solidarité parmi les personnes survivantes au-delà des frontières ethno-religieuses, créant ainsi les fondements d'un mouvement qui entraîne un changement dans la société birmane vers

## la prévention et la protection contre la violence liée aux conflits, la reconnaissance et la réparation des dommages causés, et la fin de l'impunité pour les auteurs de ces crimes.

Cette vision à plus ou moins conservé son intégrité suite au coup d'État militaire de 2021, mais l'échelle inédite de violence a non seulement affecté, mais également transformé la notion de 'survie'. Elle a aussi engendré une prise de conscience accrue quant à la nécessité de soutien en santé mentale et en accompagnement psychosocial. Cela souligne par ailleurs l'importance des processus de justice transitionnelle, en particulier la documentation des violations commises par les forces militaires, visant principalement à collecter des preuves pour de futurs mécanismes d'établissement des responsabilités, qu'ils soient internationaux ou éventuellement nationaux. Sur le plan de l'élaboration des politiques, le NUG a aussi renouvelé son intérêt pour intégrer la justice transitionnelle dans son processus législatif, bien que l'accent soit probablement mis davantage sur les poursuites judiciaires et moins sur les réparations potentielles pour les victimes. Depuis deux ans, AJAR s'investit et contribue partiellement à dynamiser ces processus, apportant une expertise locale et internationale, ainsi que des ressources techniques et financières pour développer les capacités de la société civile et du gouvernement. À partir de 2021, AJAR travaille avec d'autres organisations locales pour intégrer l'approche de la justice transitionnelle, en se focalisant sur la documentation et le soutien aux personnes survivantes. L'Alliance pour la Justice Transitionnelle a été formée dans le but de favoriser les échanges pour accroître l'établissement des responsabilités, la vérité et la justice concernant les violations sérieuses du droit humanitaire international et les violations flagrantes du droit international des droits humains commises par toutes les parties au Myanmar. De plus, AJAR a également lancé son Centre de Ressources Justice en langue birmane pour faciliter l'auto-apprentissage sur des sujets tels que la révélation de l'établissement de la vérité et les réparations.

### ÉTABLIR UN RÉSEAU DE RÉSILIENCE ET DE SOLIDARITÉ

Dès le début, AJAR a choisi de travailler en partenariat avec d'autres membres de la société civile du Myanmar, en se concentrant particulièrement sur le soutien aux femmes survivantes de violences. Par conséquent, la plupart de ces projets ont été menés en collaboration avec des organisations de femmes d'ethnies minoritaires établies de longue date, actives depuis des décennies dans des zones de conflit dans les États Kachin, Karen (Kayin) et Shan, en particulier avec l'Association des Femmes Kachin de Thaïlande (KWAT), l'Organisation des Femmes Karen (KWO pour son acronyme en anglais) et l'Organisation des Femmes Ta'ang (TWO pour son acronyme en anglais). Ces organisations travaillent inlassablement à l'émancipation des femmes issues de communautés ethniques en général, et plus particulièrement des femmes survivantes de violences, tout en cherchant à réduire les violations des droits humains dans leurs régions, en accordant une attention particulière à toutes les formes de violence faites aux femmes. Avec le soutien d'AJAR, ces organisations ont mis en œuvre des projets à petite échelle, comprenant la guérison des traumatismes, les soins personnels, la documentation, le plaidoyer, et le développement de compétences, ainsi que des activités de subsistance limitées et une aide d'urgence, pour renforcer la résilience qui leur permet d'agir au sein de leurs communautés. AJAR a aussi noué un partenariat avec une organisation aidant d'anciennes prisonnières politiques, principalement originaires de zones urbaines de langue birmane, pour leur fournir un soutien et des opportunités de mise en réseau similaires.

En réponse aux violations massives contre les musulmans Rohingya en 2016-2017, entraînant un exode massif vers le Bangladesh, AJAR a lancé un programme spécifique en collaboration avec le Musée de la Guerre de Libération du Bangladesh pour soutenir les femmes survivantes dans les camps de personnes réfugiées près de Cox's Bazaar. AJAR suit une approche similaire, aidant à créer des espaces sûrs et des groupes de soutien, tout en offrant des occasions de sensibilisation et de développement des capacités. Dans un esprit de solidarité et de consolidation des mouvements, AJAR facilite aussi les échanges avec les personnes survivantes au Myanmar, interactions qui pourraient s'intensifier après un rapprochement post-coup d'État et une reconnaissance birmane des violations subies par les Rohingya.

Avant le coup d'État, dans l'intention de bâtir un mouvement de personnes survivantes, de nombreuses ONG, y compris AJAR, ont tenté de favoriser les rencontres entre femmes survivantes de différentes régions où résident des ethnies minoritaires du pays. Les rassemblements annuels de personnes survivantes ont eu lieu et ont aidé à construire la confiance au-delà de leur communauté directe, encourageant un sentiment de fardeau partagé, même si maintenir des relations en dehors de ces événements reste difficile. Des partenaires ont indiqué que « pendant cette période, les personnes survivantes se sentaient plus forts, ayant eu l'occasion d'interagir avec des membres d'autres groupes ethniques ». Des échanges d'apprentissage sont aussi facilités lorsqu'un groupe de personnes survivantes et des membres d'organisations partenaires visitent le Timor-Leste. Sur place, avec l'aide d'AJAR et de ses partenaires, des femmes survivantes se sont organisées en groupes de soutien pour un soin collectif depuis un certain temps. Cependant, ces rassemblements et échanges ont dû être suspendus suite à la pandémie et au coup d'État. Récemment, certains partenaires ont recommencé à organiser des échanges à plus petite échelle entre des femmes survivantes du même groupe ethnique ou de la même région, comme dans l'État Karen.

Le coup d'État de 2021 a significativement modifié le paysage de la société civile. De nouvelles organisations ont été établies, et certains domaines sont devenus « populaires ». La documentation des droits humains est également devenue un point d'intérêt majeur, et de plus, les partenaires de longue date cherchent à améliorer leurs compétences en documentation. Certaines organisations prévoient d'ajouter la documentation des violations à leurs activités en cours, tandis que d'autres, émergeant au cœur du Myanmar, de l'autre côté de la frontière et dans des régions où résident des ethnies minoritaires avec peu ou pas d'antécédents de violations massives des droits humains, ont commencé à considérer la documentation comme un domaine d'action crucial contre l'armée. Quoique ces organisations ne se dédient pas exclusivement aux femmes victimes de violences sexuelles liées aux conflits, elles offrent presque toujours leur aide dans de tels cas. Elles tendent également à travailler avec un concept plus large de « victimisation/survie », influencé par la nature totalisante du conflit actuel qui affecte la population du Myanmar à une échelle sans précédent.

## CONSTRUIRE LE STATUT DE SURVIVANT

Bien que bon nombre de membres d'OSC et de femmes militantes aient été elles-mêmes victimes de violations, rares sont celles qui se sont reconnues en tant que « survivantes ». Généralement, les personnes survivantes sont perçues comme des membres de communautés (ce sont souvent des femmes), avec peu d'expérience formelle en activisme (et souvent peu d'éducation), ayant souffert, directement ou indirectement (au travers de leur famille), de graves violations des droits humains comme les violences sexuelles, les tortures, les meurtres, le déplacement forcé, l'arrestation arbitraire ou la détention. Tandis que certains voient leur expérience comme une part essentielle de leur identité, d'autres s'identifient plus fortement à leur ethnie ou religion. Ainsi, la mobilisation autour des concepts de la survie est nouvelle et pas toujours bien comprise. Des

femmes de diverses origines ethniques partagent leurs expériences lors d'ateliers, mais ont du mal à saisir le lien commun qui pourrait orienter leur travail futur. Les groupes se structurant au sein des communautés (comme les femmes Rohingya dans les camps de personnes réfugiées) ou autour d'expériences de la vie courante (telles que les femmes à la tête de villages dans l'État Karen<sup>19</sup>) favorisent généralement une plus grande solidarité et compréhension.

Dans le Myanmar post-coup d'État, le statut de personne survivante a acquis une intangibilité différente. « La guerre quasi-totale qui s'étend dans presque chaque coin du pays a élargi la signification du mot 'personne survivante', incluant désormais les membres du Mouvement de Désobéissance Civile et les défenseuses des droits humains et des défenseuses des droits des femmes forcées de se cacher ou de fuir à travers la frontière, les individus LGBTQ+, et les communautés entières touchées par les atrocités militaires, les frappes aériennes... ». Les partenaires de longue date ou les organisations des droits des femmes, de plus en plus centrés sur les besoins essentiels, pourraient trouver difficile de catégoriser les besoins en définissant différents types de résilience, alors que les organisations nouvellement établies n'appliquent pas nécessairement cette perspective dans leur soutien. En conséquence, les personnes survivantes de violences sexuelles liées aux conflits sont rarement mises en avant comme groupe spécifique sur le long terme, sauf dans le cadre d'un projet particulier soutenu par une organisation donatrice. C'est pour cette raison que, la plupart du temps, lorsque nos partenaires évoquent ou collaborent avec des personnes survivantes, ils le font dans cette acception plus étendue.

## DOCUMENTATION

AJAR a toujours envisagé la documentation comme une composante d'un processus participatif intégrant la guérison et les soins personnels, le développement communautaire, l'amélioration des compétences, la défense des droits et le soutien aux moyens de subsistance. La méthodologie dite 'Pierre et Fleur'<sup>20</sup> a été communiquée aux partenaires d'AJAR, et plus particulièrement aux organisations luttant pour les droits des femmes issues de communautés ethniques, lesquelles l'ont intégrée dans leur soutien aux femmes survivantes. Les premiers résultats de ce travail de documentation sont apparus dans la collection « Opening the Box » (Ouvrir la boîte en français),<sup>21</sup> suivie d'une autre compilation de récits, « Speaking Truth for Peace » (Dire la Vérité pour la Paix en français).<sup>22</sup> Un court métrage intitulé « Don't be afraid, we are with you » (N'ayez pas peur, nous sommes avec vous en français)<sup>23</sup> a également été diffusé. Une sélection de ces récits, principalement de Kachin et Karen, a ensuite été incluse dans « Enduring Impunity » (Impunité persistante en français), regroupant 140 histoires de femmes survivantes de la région Asie-Pacifique.<sup>24</sup> Ce livre est paru pour la première fois en 2015. En 2021, un recueil de récits centré sur les expériences de femmes Kachin déplacées, certaines étant aussi survivantes de violences, a été publié sous le titre « A life in between: (Une vie entre deux mondes en français) : Les femmes Kachin durant le conflit.<sup>25</sup> Ce livre revêt un intérêt particulier d'un point de vue méthodologique, car les restrictions imposées par la COVID-19 ont poussé AJAR à faire preuve d'une innovation encore plus grande. De ce fait, la recherche et les entretiens ont été essentiellement conduits par les femmes elles-mêmes, qui se

sont interrogées mutuellement et ont effectué divers enregistrements. Dans le cadre de ce projet, l'innovation s'est également manifestée par la production de deux courts métrages d'animation centrés sur les personnes survivantes, visant à diffuser un récit collectif des expériences de femmes survivantes dans les régions où résident des ethnies minoritaires *Decades of Conflict from Then 'til Now: (Des décennies de conflit, d'hier à aujourd'hui : en français)* *The Story of Naw Po and Her Village (L'histoire de Naw Po et de son village en français)*<sup>26</sup> suit les épreuves et tribulations d'une femme Karen, tandis que *Survivors Finding One Another: Survivor Support Groups (Des survivants à la recherche les uns des autres : Groupes de soutien aux personnes survivantes)* mettent l'accent sur la force thérapeutique du soutien mutuel entre personnes survivantes.<sup>27</sup>

En 2019, en réponse aux atrocités massives commises contre les Rohingya, qui ont ensuite été forcés de fuir vers le Bangladesh voisin, AJAR a commencé à se concentrer sur les Rohingya vivant dans des camps de personnes déplacées internes. Suivant une démarche similaire à celle appliquée au Myanmar, AJAR a recueilli les histoires de femmes de différents camps, en utilisant les méthodes participatives 'Pierre et Fleur'. Leurs histoires, racontées à travers des méthodes de narration artistique (cette fois par la broderie de patchwork), ont été rassemblées dans un livre photo en 2019, intitulé « *Quilt of Memory and Hope* » (Patchwork de mémoire et d'espoir en français).<sup>28</sup> Certaines de ces histoires ont également été intégrées dans la bande dessinée '*Quilting for Justice*', publiée en 2021.<sup>29</sup>

Suite au coup d'État de 2021, il y a eu une hausse soudaine de la documentation sur les droits humains. Des organisations avec peu ou pas d'expérience préalable en documentation se sont intéressées et de nouvelles ont été créées. L'objectif principal de la documentation est devenu la collecte de preuves pour soutenir les futurs processus de justice transitionnelle, y compris les soumissions aux organismes internationaux pertinents (IIMM, CPI). Par conséquent, AJAR s'est concentré sur l'amélioration des compétences du réseau de documentation ND-Burma et sur la formation de nouveaux partenaires, qui pourraient ainsi participer à la collecte de données de ND-Burma (ou tout simplement utiliser le système afin de s'aligner).

L'intérêt croissant pour la documentation a également élargi les cercles de celles et ceux qui documentent et de ce qui est documenté. AJAR a exploité cette tendance en lançant une initiative pilote qui a soutenu 23 journalistes en 2022, leur permettant de participer à des formations en documentation, d'apprendre sur la justice transitionnelle, et de produire de courtes vidéos et des reportages détaillés sur la justice transitionnelle et les droits humains, en mettant l'accent sur les histoires de personnes survivantes. AJAR a aussi parrainé deux concours de réalisation de films sur la justice transitionnelle.<sup>30</sup> Bien que la portée et la définition de « personne survivante » aient grandement évolué, les expériences des femmes survivantes jouent toujours un rôle crucial, comme en témoigne la production des documentaires animés mentionnés précédemment.

## **« HEALING WOUNDS » (GUÉRIR LES BLESSURES EN FRANÇAIS) : PRESTATION DE SERVICES DE SANTÉ MENTALE / SOUTIEN PSYCHOSOCIAL**

Intégrer la sensibilité aux traumatismes et le soutien psychosocial basé dans la communauté a toujours fait partie intégrante de l'approche globale PAR d'AJAR. Des activités comme « Pierre et Fleur », où les personnes survivantes partagent leurs peines et joies avec leurs pairs, la « Boîte à Souvenirs » pour garder des souvenirs heureux et douloureux, et la « Cartographie Corporelle » pour



identifier la douleur et la joie dans leur corps, servent toutes à la guérison dans le cadre du soutien par les pairs en communauté. AJAR partage cette méthodologie avec ses partenaires de longue date (KWAT, TWO, KWO) dans les régions où résident des ethnies minoritaires qui l'utilisent pour documenter les histoires des femmes et aussi pour aider à la guérison. Depuis sa création, les partenaires ont mené plusieurs ateliers de Recherche-Action Participative (RAP), avec la participation active de personnes survivantes de tout le pays. Ces activités ont aussi été étendues au Bangladesh, incluant environ 90 personnes survivantes de différents camps de personnes réfugiées, en adaptant légèrement les méthodes pour mieux correspondre au contexte local (tel que le patchwork). En 2021, 35 personnes survivantes des régions conflictuelles du nord de Shan et de Kachin ont participé aux ateliers PAR organisés par les partenaires. Toutefois, l'escalade de la violence et les préoccupations de sécurité ont nécessité une réduction significative du nombre d'activités et de personnes participantes. La mise en œuvre des activités PAR est soutenue par deux manuels produits par AJAR : l'original « Pierre et Fleur », disponible en birman, ainsi que le kit d'outils « Healing Wounds », disponible aussi en karen et en kachin.

Comparé aux autres programmes d'AJAR dans la région, le bien-être et les soins personnels ont reçu un rôle encore plus important, reconnaissant la différence entre les contextes post-conflit et ceux de violations continues. Cette approche a été particulièrement évidente dans le projet « Healing Wounds », qui s'est davantage concentré sur le développement du mouvement des personnes survivantes, s'éloignant quelque peu de la documentation. Les membres du groupe de soutien aux personnes survivantes formés comme facilitateurs communautaires apprennent non seulement des techniques de soins personnels pour eux-mêmes mais acquièrent aussi des compétences de base pour guider les processus de groupe, répondre aux besoins des membres et fournir un soutien par les pairs. Tant l'approche de la documentation que celle de la construction de mouvements ont toujours mis l'accent sur le bien-être et l'autonomisation des femmes survivantes, avec un focus sur la documentation impliquant le partage des violations des droits humains comme composante centrale. La priorisation de la construction de mouvements comme objectif principal pourrait déplacer l'accent, mettant le partage d'informations sur les abus des droits humains au second plan, au profit des aspects positifs de guérison, autonomisation et action collective en tant que personnes survivantes. Même si la distinction est subtile, l'intention de ce changement de perspective est d'établir les bases d'une action collective et d'un soutien à long terme.

Après le coup d'État, l'intérêt public pour la santé mentale a considérablement augmenté, tout comme l'investissement d'AJAR dans ce domaine. Le travail se poursuit avec un accent non seulement sur le soutien au bien-être des personnes survivantes, mais aussi sur celui des personnes travaillant avec eux. Dans ce cadre, AJAR a organisé ses propres formations en gestion du stress et des soins personnels pour ses partenaires en 2021, et en 2022, a aussi collaboré avec d'autres organisations expérimentées dans le soutien psychologique aux prisonniers politiques et autres personnes survivantes. Ces ateliers ont été suivis d'une formation plus longue en Renforcement des Systèmes Communautaires (CSS pour son acronyme en français) en 2023, visant à renforcer les compétences du personnel des organisations partenaires pour fournir un soutien psychologique de base aux membres de leurs communautés. Ces activités sont aussi soutenues par la création et la diffusion d'outils de soins personnels en birman, y compris des vidéos, et la création d'une page Facebook avec des matériaux pertinents. De plus, AJAR a également soutenu ses partenaires dans la production de leurs propres matériels de soins personnels, y compris des podcasts et une série de vidéos.

## RÉPONDRE AUX BESOINS URGENTS

AJAR reconnaît l'importance des besoins fondamentaux des personnes survivantes lorsqu'elles sont loin du droit à la justice. AJAR a accordé une grande importance à la création de réseaux de soutien par les pairs, qui visent non seulement la guérison et potentiellement la plaidoirie, mais aussi la mise en place de projets de vie durable. L'établissement de ces groupes au Myanmar a été difficile, car il fallait travailler avec des partenaires situés dans différentes parties du pays, couvrant de vastes zones. Pour cette raison, le soutien aux personnes survivantes a d'abord pris la forme de contributions à des initiatives individuelles.

Un **Fonds d'Urgence Immédiate** a été mis en place et géré par les partenaires d'AJAR qui, à travers un processus de demande, ont alloué des fonds aux personnes survivantes dans le besoin. Ces fonds ont servi à établir de petites entreprises, dont la plupart ont été interrompues après un certain temps. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture a également soutenu ce fonds. Les partenaires ont travaillé avec une conception plus large de la notion de personne survivante, ce qui ne permettait pas toujours une distinction claire de la ou du bénéficiaire « approprié », conduisant finalement à la fermeture du fonds.

Le projet « Healing Wounds » a tenté de pallier ces défauts, en se concentrant davantage sur un mode de vie collectif. AJAR a réussi à travailler avec un partenaire et le premier groupe de soutien pour les femmes survivantes dans l'État de Kachin, pour créer des conditions favorables à une réinstallation sûre et digne des femmes déplacées internes. Cela incluait des formations en **compétences génératrices de revenus** (comme le tissage de paniers en plastique, la fabrication de savon) et un atelier de construction en terre, le tout intégré dans une approche intégrale de construction communautaire et de soutien au bien-être. Cependant, la COVID-19, suivi du coup d'État et des restrictions de sécurité, ont mis fin à ces activités ainsi qu'au projet dans son ensemble.

En même temps, répondre aux besoins fondamentaux est devenu encore plus important, et la plupart des organisations de femmes avec lesquelles AJAR collabore ont orienté leurs ressources vers un soutien humanitaire non spécifique à un groupe, mais à l'ensemble des communautés touchées par le conflit. Certains partenaires continuent de proposer des formations pour renforcer les compétences (fabrication de shampoing, couture de chaussons, préparation de nourriture) aux femmes survivantes après le coup d'État, en réaction à l'aggravation des conditions économiques. D'autres se concentrent plus sur le soutien d'urgence aux prisonnières et prisonniers politiques et aux femmes défenseuses des droits humains. Avec la dégradation de nombreuses structures gouvernementales, la diminution de la confiance dans les institutions et l'accès limité ou inexistant à de nombreux services essentiels, ces interventions sont plus importantes que jamais. Bien que l'objectif principal soit la durabilité, le soutien d'urgence peut répondre aux besoins les plus urgents de santé, de sécurité et de subsistance des femmes survivantes dans des circonstances de plus en plus difficiles.

## PLAIDOYER POUR LA RECONNAISSANCE ET LA JUSTICE

Dans le cadre de son approche globale, la documentation réalisée dans les processus PAR par AJAR a toujours été destinée à des fins de plaidoyer. Cependant, le travail de plaidoyer a été mené à différents niveaux, qui ne sont pas toujours connectés entre eux. La documentation sur les personnes survivantes a principalement été utilisée pour sensibiliser les communautés directement touchées et pour le plaidoyer interne au sein des organisations partenaires elles-mêmes.

Parfois, les organisations de femmes ont impliqué les survivantes dans des actions de plaidoyer plus importantes. La KWO nomme des survivantes pour représenter à des réunions de la Ligue des Femmes du Myanmar, tandis que la KWAT les invite à des sessions pertinentes du parlement de l'État de Kachin. Toutefois, ces exemples restent relativement rares en raison des nombreux obstacles (langue, classe sociale, éducation, genre) que doivent surmonter les femmes survivantes. Encore une fois, le projet « Healing Wounds » a tenté de combler ce fossé. Les membres du groupe de soutien aux personnes survivantes formés pour être des facilitatrices et des facilitateurs communautaires « sont passés d'une acceptation totale au début à une démarche questionnante, suggérant des sujets de formation adaptés à leurs besoins ». En développant leur confiance et leur conscience des droits humains et des enjeux sociaux, ces personnes ont commencé à prendre davantage en main le processus de leur apprentissage, ainsi que la direction du groupe lui-même. Néanmoins, une grande partie de la représentation à des niveaux supérieurs repose encore sur les organisations partenaires et sur AJAR elle-même.

Sous le gouvernement précédent, ces actions se concentraient principalement sur le Groupe de Travail sur les Réparations mentionné précédemment, une initiative de la société civile visant à élaborer une politique de réparation pour le gouvernement en place. Malheureusement, le travail du groupe a été suspendu après le coup d'État. AJAR a continué à utiliser ses réseaux nationaux et internationaux pour plaider en faveur de stratégies répondant aux besoins des femmes survivantes, en soutenant des réunions stratégiques conjointes entre organisations de femmes et en informant les organisations donatrices internationales des besoins sur le terrain.

Le coup d'État a également eu un impact profond dans ce domaine, entraînant des restrictions sévères tout en créant de nouvelles opportunités. Dans le contexte post-coup d'État, l'intérêt du mouvement de résistance pour les mécanismes de justice transitionnelle augmente constamment, avec un accent particulier sur l'établissement des responsabilités pénales et la possibilité de poursuivre les responsables des violations. La création du Comité de coordination conjoint de la NUCC sur la Justice Transitionnelle et de l'Alliance pour la Justice Transitionnelle est un indicateur clair de cet intérêt croissant et offre de nouveaux canaux d'engagement pour un changement de politique potentiel. En tant que l'une des voix majeures sur ce sujet dans le pays, AJAR a répondu fin 2022 en lançant le site web du Justice Resource Center (Centre de Ressources pour la Justice en français)<sup>31</sup> et la page Facebook TJ (acronyme en anglais de Justice Transitionnelle) au Myanmar pour servir de répertoire de ressources pertinentes et mettre en avant d'autres éléments clés des processus de justice transitionnelle, ainsi que plaider pour l'inclusion et la considération des personnes survivantes. Le site web continue de collecter, organiser et publier des matériaux en birman et dans d'autres langues des minorités ethniques pour aider les femmes cherchant à influencer le changement dans leurs communautés en matière de droits humains, de vérité, de justice, de réparations et de réforme.

En plus de ses efforts de plaidoyer, AJAR continue de soutenir les initiatives de ses partenaires, anciens et nouveaux, pour sensibiliser au sort des personnes survivantes (en particulier des femmes survivantes) dans leur cadre de justice transitionnelle. Ces initiatives comprennent, par exemple, la campagne de plaidoyer « Speak Truth to Power » (Dire la vérité au pouvoir en français) qui sensibilise le public aux problèmes des personnes survivantes et éduque sur la manière de gérer les divulgations et de soutenir les personnes survivantes. Un groupe de journalistes sélectionnés, préalablement formés sur les questions de documentation des droits humains, a également été soutenu pour publier des récits du point de vue des femmes et des membres de la communauté LGBT. Les partenaires ont également organisé divers événements lors de grandes journées des droits humains, y compris un rassemblement de personnes survivantes à Kachin

pour la Journée Internationale pour l'Élimination des Violences Sexuelles en Conflit, avec la participation de personnes déplacées internes de tout l'État.

Bien que tous les partenaires d'AJAR s'accordent sur l'augmentation des violences faites aux femmes à cause du conflit, les signalements ont diminué en raison de la méfiance envers les institutions, du manque de procédures adéquates pour les cas signalés et des conséquences potentiellement néfastes pour ceux qui signalent les violations. Une autre complication est que, dans le contexte actuel, les violences sexuelles liées aux conflits se manifestent au-delà de sa définition étroite, ce qui est démontré par la nette augmentation des cas de violence domestique. Les partenaires ont reconnu cela et essaient de répondre, mais les signalements de tels cas sont encore plus rares, une réalité aggravée par la fermeture forcée de nombreux refuges et abris en raison de la situation sécuritaire instable. En général, les partenaires travaillant étroitement avec les communautés considèrent le travail de plaidoyer comme moins prioritaire que la fourniture des besoins de base et le soutien humanitaire.

## Leçons, Réflexions et Recommandations

### RÉFLEXIONS SUR LE TRAVAIL AVEC LES PERSONNES SURVIVANTES AU MYANMAR

**Comment définir une personne survivante ?** Il existe de nombreuses dynamiques et discussions sur qui est considéré comme une personne survivante. En raison de la normalisation des conflits et des violations continues des droits humains, ainsi que de la stigmatisation persistante entourant les violences sexuelles, la nature exacte des violations est souvent non divulguée. Certaines ONG se sont presque exclusivement concentrées sur les victimes directes de violences physiques ou sexuelles, ou sur les conjoints de ces victimes. En réalité, le cercle des victimes/personnes survivantes est beaucoup plus large, et ceux qui sont les plus affectés ne sont pas forcément les plus ouverts sur leurs expériences. Par conséquent, d'autres ONG ont reconnu qu'élargir la compréhension de qui peut être considéré (par exemple, toute personne vivant dans un camp de déplacés internes) pourrait inclure toutes les personnes survivantes et leurs besoins divers (y compris les personnes survivantes de violences sexuelles liées aux conflits qui ne révéleraient pas autrement leurs expériences). Cette extension de la portée se poursuit après le coup d'État et se reflète dans l'approche de la survie adoptée par les ONG, y compris AJAR. Il peut également aider à briser les barrières entre le personnel des organisations (souvent eux-mêmes des personnes survivantes) et les personnes survivantes des zones rurales que ces personnes soutiennent, favorisant ainsi l'émergence d'une identité de personne survivante comme source de solidarité et de force.

**Construire la confiance :** Avec un conflit de longue durée basé sur des identités ethno-religieuses, créer de la solidarité entre les personnes survivantes de différents groupes a toujours été un défi. Voir au-delà de ses propres griefs et construire un soutien au-delà de ces frontières a toujours été l'une des motivations principales du travail d'AJAR. Surmonter la méfiance résultant de l'isolement et du manque d'échanges significatifs a été le moteur des rassemblements de personnes survivantes. Cependant, il a été difficile de les maintenir sur de longues distances après la détérioration de la sécurité et des communications. Cette méfiance découle de dynamiques similaires mais à une échelle plus petite et plus locale, existant entre les communautés et les organisations travaillant pour elles et avec elles, ainsi qu'au sein même de ces communautés. Certaines organisations ont lutté pour (re)construire la confiance avec les communautés locales et ont dû réorienter leurs priorités pour répondre aux besoins les plus urgents (comme la subsistance plutôt que le plaidoyer, privilégiant le soin à la documentation) pour atteindre cet objectif. L'objectif ultime de créer des groupes de soutien locaux s'est avéré plus

difficile à atteindre que prévu, pour les raisons évoquées précédemment. Cependant, l'exemple de Kachin montre qu'une approche globale au niveau local, incluant la construction de la confiance comme composant clé, peut grandement aider à établir les fondements d'un réseau plus large de solidarité entre personnes survivantes.

**Équilibrer la documentation et les soins :** L'approche de recherche-action participative d'AJAR, met un accent significatif sur la recherche, à savoir la documentation des violations liées aux conflits, affectant principalement les femmes. Cependant, en raison des obstacles à la divulgation et à la discussion sur le contexte de survivant, AJAR, notamment dans le projet Healing Wounds, a davantage mis l'accent sur le partage et la guérison comme préalable à un engagement plus poussé. Reconnaître que les personnes survivantes de violences sexuelles liées aux conflits et autres violations sont des victimes de traumatismes est essentiel. Cette conscience doit être intégrée tout au long du projet sous forme de construction de la confiance, de soins personnels et du soutien par les pairs pour éviter un processus exploiteur. Cette sensibilisation doit aussi être transmise dans le soutien documentaire fourni aux autres partenaires formés par ou conseillés par AJAR. Recueillir et publier des récits de personnes survivantes peut contribuer à une meilleure compréhension de leur situation et améliorer les processus de justice transitionnelle. Toutefois, cela doit se faire avec soin et sensibilité envers les expériences de ceux qui sont prêts à partager, ainsi qu'avec une gestion prudente des attentes et des risques liés à une telle divulgation.

**La subsistance plutôt que le plaidoyer ?** Un des objectifs du travail de soutien aux personnes survivantes est la reconnaissance sociale et juridique, suivie de réparations et compensations appropriées. Cependant, en raison de l'inaccessibilité et de la fiabilité douteuse des services étatiques, et de la diminution générale des structures gouvernementales, ces changements pourraient ne pas survenir de sitôt. D'un côté, le gouvernement militaire SAC n'a aucune légitimité ni compétence aux yeux de la population, et de l'autre, le NUG/NUCC, bien qu'ayant peut-être de la volonté, manque de ressources et de moyens pour l'appliquer. Fournir un soutien aux moyens de subsistance des personnes survivantes pour combler ces lacunes a été une composante essentielle de l'approche holistique d'AJAR dans son travail avec les personnes survivantes. Au lieu de simplement distribuer de l'argent ou des subventions pour de petites entreprises, trouver des moyens durables par la formation pour des activités génératrices de revenus et d'autres soutiens aux ménages (comme la construction en terre) s'est avéré plus efficace. Combiner le renforcement des compétences avec l'idée de subsistance collective basée sur des structures de groupes de soutien est une approche significative à poursuivre. Cependant, étant donné les circonstances de plus en plus difficiles, il est essentiel de prendre en compte et d'intégrer la prise de conscience des partenaires et leur orientation vers une réponse d'urgence. Même si des partenaires ont manifesté un besoin de reléguer le plaidoyer au second plan au bénéfice de l'aide aux besoins primaires, cela n'implique pas que les efforts de plaidoyer ne soient pas essentiels. La clé réside dans la coordination de ces démarches parallèles, garantissant que les retours d'expérience et les voix émanant du terrain influencent l'élaboration des politiques.

## FACTEURS FACILITANTS ET DE SOUTIEN

**Partenariat :** Comme le montre le projet Healing Wounds, le renforcement des groupes de personnes survivantes et la création potentielle de mouvements reposent sur un partenariat solide entre AJAR, les organisations partenaires et les personnes survivantes individuelles. Promouvoir le partage de pouvoir, la transparence et le leadership collectif est crucial, bien que complexe, dans un contexte de méfiance croissante, d'isolement et de tendance aux décisions hiérarchiques. Au lieu de simplement distribuer des subventions aux partenaires, un engagement continu d'AJAR à maintenir ces structures est vital pour autonomiser les partenaires et les personnes survivantes. En agissant comme conseillers techniques et en fournissant un espace de connexion, les personnes survivantes peuvent améliorer leurs capacités pour se soutenir elles-mêmes et aider leurs communautés.



**Intérêt accru pour la justice transitionnelle et la documentation :** Si le coup d'État militaire a produit un résultat positif, c'est certainement l'intérêt accru pour la documentation des droits humains. De nombreux nouveaux acteurs sont apparus, et certains plus anciens ont aussi développé des initiatives de documentation. Cela a offert à AJAR l'opportunité non seulement de fournir un soutien technique, mais aussi de plaider pour l'importance de documenter les histoires des victimes et des personnes survivantes. Même au sein des discussions politiques, le sujet de la justice transitionnelle devient plus prépondérant. Cependant, l'attention est principalement concentrée sur les processus légaux de haut niveau (comme la préparation des poursuites contre les militaires de haut rang) ; ainsi, AJAR joue un rôle essentiel en intégrant et promouvant une approche centrée sur les personnes survivantes, s'assurant que leurs besoins et voix soient intégrés dans ces discussions. La formation à la documentation pour divers acteurs, y compris les journalistes, des initiatives de sensibilisation telles que le concours de films sur la justice transitionnelle, et l'établissement du Centre de Ressources Judiciaires, sont autant d'actions allant dans ce sens.

## FACTEURS INHIBITEURS

**Confiance et sécurité :** La construction de la confiance parmi les personnes survivantes a toujours été un pilier fondamental dans la création d'un mouvement plus vaste. Avant même le coup d'État, accomplir cette tâche relevait déjà du défi. Dans les conditions actuelles, elle est devenue encore plus ardue. Les anciennes divisions basées sur des lignes ethniques et religieuses se sont davantage fragmentées, en fonction des affiliations avec le mouvement CDM, le gouvernement parallèle et les PDF. Comblar ces divergences représente un véritable défi en raison des problématiques de sécurité sur le terrain qui entravent la capacité des individus à se rassembler, ainsi que des restrictions présentes dans les espaces virtuels. L'aggravation de cette situation est aussi due à un environnement pouvant être décrit comme marqué par un stress traumatique incessant, favorisant des comportements démesurés très visibles sur les réseaux sociaux. Ces conditions entravent sérieusement le déroulement habituel des projets dans le pays et peuvent constituer un frein à l'extension du réseau au-delà des partenaires déjà en place, empêchant ainsi l'intégration de nouvelles personnes survivantes.

**Violations persistantes :** Contrairement à d'autres situations où le conflit ayant entraîné des violations a au moins partiellement cessé, au Myanmar, même avant le coup d'État, la majorité des personnes survivantes se trouvaient dans un contexte de conflit perpétuel et de violations incessantes. Cela a entraîné diverses difficultés en matière de révélation : une normalisation généralisée de la violence dans certaines régions, une stigmatisation intense, particulièrement en ce qui concerne les violences sexuelles, une méfiance envers les institutions gérées par le gouvernement du SAC, et une sensation de trahison » Au-delà de ces obstacles, il est également difficile de créer un espace sûr dans de telles conditions. Les partenaires ont fait part de leurs préoccupations, soulignant que, même si les cas de violences sexuelles ont très probablement connu une hausse, la révélation de ces cas est devenue extrêmement rare. En conséquence, il est essentiel de privilégier la sécurité personnelle, la résilience et l'édification de structures de soutien, plutôt que de raviver des traumatismes passés. Avoir une conception plus large de la notion de survie permet également aux personnes de bénéficier de soutien sans les contraindre à révéler des informations potentiellement (re)traumatisantes.

**Dynamiques de pouvoir :** Tel que discuté, l'établissement de l'identité de personne survivante a souvent été un thème litigieux, avec des différenciations prononcées basées sur la classe sociale, le niveau d'éducation et le statut économique. Ces dynamiques entre les « bénéficiaires passifs » de soutien et les entités qui fournissent ce soutien (les organisations partenaires) persistent, même avec l'élargissement général de la catégorie de ceux considérés aujourd'hui comme « personnes survivantes ». En matière de plaidoyer et de politique, aborder les violences sexuelles, et en particulier le VSLC, est généralement cantonné aux 'problématiques liées aux femmes' et considéré comme 'secondaire'. Pour AJAR, cela représente un enjeu crucial dans l'équilibrage de ses rôles entre celui de partenaire de projet et d'organisation donatrice.

## 2.4 RECOMMANDATIONS

### **Promouvoir des Approches Globales pour le Soutien aux personnes survivantes, incluant des Moyens de**

**Subsistance (Collectifs) :** Des expériences antérieures ont montré que l'inclusion d'une forme de soutien aux besoins fondamentaux et aux moyens de subsistance des personnes survivantes est essentielle, d'autant plus que les victimes/ personnes survivantes ont tendance à être davantage marginalisés en raison de leur victimisation. Cependant, ce soutien doit prendre la forme de solutions durables pour les personnes survivantes, favorisant leur autonomie et capitalisant sur leurs compétences existantes. Idéalement, elle est organisée autour d'un réseau de soutien entre personnes survivantes qui remplit également d'autres fonctions (comme le soutien au bien-être, par exemple).

### **Incorporer le Bien-Être en tant qu'Élément Transversal dans la Conception de tout Projet/Programme :**

Les services de soutien psychosocial et de bien-être sont essentiels pour l'accompagnement des personnes survivantes. Cependant, ils ne peuvent pas être uniquement conceptualisés comme des entités distinctes dans le cadre plus large du soutien aux personnes survivantes, se limitant uniquement aux séances de conseil individuel ou aux ateliers sur le bien-être. Les expériences antérieures d'AJAR ont montré que, en ce qui concerne les activités, les approches basées sur l'art et le renforcement du soutien entre pairs, ancrées dans le contexte local et les expériences, sont potentiellement plus appropriées et durables. La sensibilité au traumatisme doit aussi être prise en considération à chaque étape de la conception du programme, de la conceptualisation à la mise en œuvre, en passant par l'évaluation. Cela pourrait également signifier que certaines activités doivent être mises de côté temporairement (comme la documentation des récits individuels de violations) pour éviter une re-traumatisation.

### **Élargir la Conceptualisation de la Condition de personne survivantes :**

Étant donné les contraintes et les difficultés sociales et juridiques associées à la divulgation d'expériences de violences sexuelles liées aux conflits, l'adoption d'une conceptualisation plus large de la notion de survie (par exemple, les personnes survivantes de conflits) a le potentiel de toucher les personnes survivantes de violences sexuelles liées aux conflits qui, autrement, se verraient privées de l'accès à l'aide.

### **Promouvoir des Approches Axées sur les Personnes Survivantes dans les Débats Politiques :**

L'intérêt pour les mécanismes de justice transitionnelle offre une opportunité de plaider en faveur du soutien aux personnes survivantes. Cependant, l'attention principale au niveau des plus hautes instances de la politique est souvent dirigée (au moins dans le contexte actuel du Myanmar) vers la collecte de documents à des fins d'établissement des responsabilités et en préparation des futurs processus juridiques. L'utilisation de l'approche de la justice transitionnelle pour recentrer l'attention sur les politiques de réparation peut aider à mettre l'accent sur les personnes survivantes de violences sexuelles liées aux conflits et à élaborer des politiques temporaires, même en période de conflit ou de violations en cours.

### **Favoriser le développement de liens entre les personnes survivantes, quelle que soit leur appartenance ethnique ou religieuse :**

La création d'un réseau d'entraide entre personnes survivantes est essentielle pour le développement futur du mouvement. Cependant, la construction de ce réseau doit avoir lieu à différents niveaux. Soutenir les échanges au-delà des communautés locales de personnes survivantes peut créer une base plus solide pour un plaidoyer national futur et aider les personnes survivantes à se mobiliser pour l'action.

### **Travaillez activement à démanteler les structures de pouvoir inéquitables à tous les niveaux des partenariats :**

Il est essentiel de remettre en question les distinctions entre les bénéficiaires passifs de soutien et les organisations qui le fournissent. Il est essentiel de commencer le travail de soutien aux personnes survivantes sur le terrain, en veillant à ce que ces derniers participent de manière significative à chaque étape de la conception du projet. Cela permet de créer des solutions qui répondent aux besoins réels, de promouvoir le bien-être individuel et collectif, et de construire un mouvement capable de remettre en question les structures de pouvoir inéquitables à l'échelle de la société dans son ensemble.

## Notas finales

- 1 « Comparative Research on Gender and Reparation in South East Asia: Myanmar » (Recherche comparative sur le genre et la réparation en Asie du Sud-Est : Myanmar en français) (, AJAR 2022.
- 2 « License to Rape » (Permis de Vio en français), Fondation pour les Droits Humains des Shan (SHRF) et Réseau d'Action des Femmes Shan (SWAN), 2002; « Same Impunity, Same Pattern » (Impunité et modèle inchangé en français), Ligue des Femmes du Myanmar (WLB), 2014; « Access to Justice for Women Survivors of Gender-based violence committed by state actors in Burma » (Accès à la justice pour les survivantes de violences liées au genre par les agents de l'État au Myanmar en français), WLB et AJAR, 2016; « A Far Cry from Peace » (Un cri loin de la paix en français), Association des Femmes Kachin de Thaïlande (KWAT), 2016; « Suffering in Silence? » (Souffrir en Silence ? en français) Groupe pour les Droits Humains des Karen (KHRG pour son acronyme en anglais), 2018.
- 3 Rapport 2019 de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur les violences sexuelles liées aux conflits.
- 4 Rapport 2019 FFM SGBV; et Secrétaire général de l'ONU, mars 2018, « Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits », Document de l'ONU S/2018/250 2018, paragraphe 25.
- 5 Rapport 2019 de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur les violences sexuelles liées aux conflits.
- 6 Ibid.
- 7 Ibid et <http://opiniojuris.org/2020/06/18/characterisation-of-sexual-violence-as-a-womens-issue-in-the-rohingya-crisis-a-response-to-david-eichert/>.
- 8 <https://www.frontiermyanmar.net/en/sexual-violence-in-the-fog-of-war/>.
- 9 Recommandations pour le soutien international à l'égalité des genres, 2021
- 10 GR N° 30, 2013.
- 11 « Recherche de (Seeking Justice en anglais) : Une analyse des obstacles et des opportunités pour les groupes de la société civile cherchant à établir les responsabilités pour les violations des droits humains dans les tribunaux nationaux des États de Kachin et Shan du Nord », juillet 2020, KWAT/AJAR, disponible [ici](#) (ci-après "rapport KWAT/AJAR Seeking Justice, 2020"); document AJAR/WLB sur l'accès à la justice, 2016.
- 12 Rapport KWAT/AJAR Seeking Justice (Recherche de justice en français), 2020 ; document AJAR/WLB sur l'accès à la justice, 2016.
- 13 Ibid.
- 14 Mission Internationale Indépendante d'Établissement des Faits sur le Myanmar, rapport au Conseil des Droits de l'Homme, « Rapport sur les conclusions détaillées de la Mission Internationale Indépendante d'Établissement des Faits sur le Myanmar », Conseil des Droits de l'Homme, 17 septembre 2018, A/HRC/39/CRP.2, disponible [ici](#)
- 15 A/HRC/45/5
- 16 <https://www.frontiermyanmar.net/en/sexual-violence-in-the-fog-of-war/>
- 17 Rapport 2018 de la Cour Internationale de Justice (CIJ) sur le Myanmar
- 18 <https://nd-burma.org/you-cannot-ignore-us-victims-of-human-rights-violations-in-burma-from-1970-2017-outline-their-desires-for-justice/>.
- 19 Kill Me Instead of Them: [Lien](#), and Walking Amongst Sharp Knives [Lien](#).
- 20 Vous trouverez ici une publication qui décrit la méthodologie : [Pierre et Fleur](#).
- 21 La publication est disponible ici : [Opening the Box \(Ouvrir la boîte en français\)](#).
- 22 Vous pouvez trouver la publication ici : « [Speaking Truth for Peace](#) » ([Dire la Vérité pour la Paix en français](#)) Le court métrage associé peut être visionné ici : [Lien](#).
- 23 Le film est accessible sur YouTube : « [Don't be afraid, we are with you](#) » ([N'ayez pas peur, nous sommes avec vous en français](#)).
- 24 L'intégralité du livre est disponible ici : « [En-](#)  
[during Impunity](#) » ([Impunité persistante en français](#)).
- 25 Le livre n'a jamais été officiellement publié pour des raisons de sécurité et n'a circulé que sous forme numérique dans certains cercles.
- 26 Vous pouvez visionner la bande-annonce du film sur YouTube : [Decades of Conflict from Then 'til Now: : \(Des décennies de conflit, d'hier à aujourd'hui : en français\) L'histoire de Naw Po et de son village](#).
- 27 « La bande-annonce du film est disponible sur YouTube : [Survivors Finding One Another: Survivor Support Groups \(Des survivants à la recherche les uns des autres : Groupes de soutien aux personnes survivantes en français\)](#).
- 28 La version anglaise du livre est disponible ici : [Quilt of Memory and Hope \(couvertures matelassées de Mémoire et d'Espoir en français\)](#).
- 29 La bande dessinée a été publiée en anglais, bengali et birman. [Quilting for Justice \(Broder des couvertures matelassées pour obtenir justice en français\)](#).
- 30 Une sélection des films est disponible sur la chaîne YouTube d'AJAR : [Lien](#).
- 31 <https://justiceresources-mm.com/>



**GIJTR**

Global Initiative for Justice  
Truth & Reconciliation